

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	31
Votant	31

Date de convocation : 19/03/2025

**Approbation du Compte de
Gestion 2024**

Délibération n°11-2025
Séance du 02/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H00 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Agnès CHRIST, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Pierrick FRIZE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Ludovic ROBERT, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, Patrice TARDY-JEUNOT

Excusés et absents : Romain BOITEL, Mickaël CHAZALON, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Romaric FORT, Hervé JACQUET, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Cédric ROUSSELLET, Daniel SIRERA

Pouvoirs : Mickaël CHAZALON donne pouvoir à Marin DERNAT.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces comptes n'appellent aucune observation,

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ statuant sur l'exécution du Budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

